

③ La conservation des peintures et des cadres dans les églises

Les conditions de sécurité

Les tableaux de format manipulable peuvent être facilement dérobés s'ils sont simplement accrochés à l'aide d'un crochet ordinaire. La proximité d'une sortie accroît aussi les risques. Aucun système de fixation ne peut résister à quelqu'un qui dispose de tout son temps : allonger ce temps augmente les chances de repérer une situation anormale. Très souvent, un système de fixation visible est également dissuasif. Pour les tableaux, il existe des systèmes de fixation qui peuvent retarder le décrochage.

Les systèmes d'alarme correspondent à une pratique muséale. Dans les églises, la meilleure surveillance reste humaine. Il est préférable, pour la vérité du signe, de laisser une église ouverte. S'il n'est pas possible d'avoir une surveillance constante sur place (ou tout au moins, une « présence »), il est bon de limiter les horaires d'ouverture : ni trop tôt le matin, ni après la tombée de la nuit, et jamais à l'heure du déjeuner. Mieux vaut aménager des plages horaires courtes que de devoir renoncer complètement à l'ouverture de l'église à la suite d'un acte de malveillance.

Les peintures sont des œuvres fragiles. En règle générale, il faut se prémunir de tout risque d'incendie (appareils de chauffage, lignes électriques, risques de court-circuit, cierges et bougies) et de dégâts d'eau. Prière de se référer aux conditions de sécurité définies par les commissions spécialisées.

Un risque à ne pas négliger est celui de l'excès d'humidité, perceptible à la présence de moisissures sur certaines surfaces peintes.

Pour toute œuvre inscrite au titre des Monuments Historiques, il est indispensable de faire appel au Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art qui établira un programme de travaux avec vous. Des subventions peuvent être octroyées dans certains cas. Pour toute œuvre classée, faites appel au Conservateur des Monuments Historiques.

Pour les œuvres non protégées au titre des Monuments Historiques, il est également conseillé de consulter le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art qui vous aidera à déterminer le meilleur système de fixation et vous indiquera un professionnel compétent.

Sur les feuillets de présentation qui peuvent être remis à l'occasion d'une journée d'accueil et de visite, ou, plus simplement, à la disposition des visiteurs et des fidèles, il est recommandé de mettre les œuvres en rapport avec leur environnement liturgique (l'aspect patrimonial est important, mais il reste toujours secondaire) et, bien sûr, de ne pas donner de précision sur la valeur pécuniaire de l'œuvre !

Pour toute question se rapportant à la protection, au rangement et à la sécurité des objets métalliques (surtout s'ils figurent à l'inventaire des Monuments Historiques), prévenir le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art.

Pour tout doute concernant l'état de conservation des peintures et des cadres, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

Le sacristain : un indispensable serviteur de l'Église

Le sacristain doit être informé par les affectataires du lieu (curé, autres ministres) et par le Conseil de Fabrique ou le Conseil de gestion de l'utilisation des peintures et des cadres et veiller à leur rangement dans un lieu de stockage en conformité avec les indications ci-dessus. Un inventaire rigoureux en la matière est indispensable. Gardez précieusement dans vos archives toute la documentation se rapportant à la commande, à la réalisation et à l'acquisition de ces objets.

Le rangement des tableaux et des cadres

Si les peintures et les cadres sont rangés dans des combles ou des parties secondaires de l'église, il est indispensable de veiller à une bonne aération, de vérifier l'hygrométrie du lieu de stockage et de dépoussiérer celui-ci de temps en temps.

Inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré

FICHER N° 5 - LA CONSERVATION DES PEINTURES ET DES CADRES DANS LES ÉGLISES

Il faut toujours éviter de poser les peintures et les cadres à même le sol (humidité, rongeurs). Il est préférable de les ranger verticalement en les plaçant cadre contre cadre ou châssis contre châssis, en s'assurant qu'ils ne risquent pas de glisser. Un bon emballage est également recommandé. Il faut ranger les peintures de manière à ce que la face peinte ne soit pas exposée à la poussière et aux chocs.

Il faut regrouper les canons d'autel (voir GLOSSAIRE) par série. Il y a pour chaque canon un grand cadre et deux petits.

La conservation préventive des tableaux et des cadres

Comme les sculptures, les peintures souffrent du contact des parois : à la faveur du confinement et de l'obscurité, moisissures et insectes s'installent volontiers s'il subsiste peu d'espace entre le tableau et le mur. Un accrochage trop incliné favorise l'accumulation de poussière, l'installation des nids d'animaux et peut provoquer des déformations sur la toile. Les pattes de scellement trop faibles ou oxydées, et les cordes qui s'usent ou pourrissent font courir aux tableaux des dangers de chute.

Il faut donc veiller en permanence à l'état des supports, des scellements et des systèmes d'accrochage pour réagir au plus vite en cas d'oxydation d'un crochet ou d'usure d'une corde. N'oubliez pas que la problématique de la conservation préventive est toujours liée à celle de la sécurité du public. Pour toute intervention de soclage, accrochage et fixation, adressez-vous au Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art qui vous proposera la présence d'un professionnel pour effectuer ou diriger les opérations. Si plusieurs objets vous paraissent présenter un défaut d'accrochage ou de fixation, il est souhaitable d'envisager la question dans son ensemble avec le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art. Une opération globale est moins coûteuse que plusieurs opérations ponctuelles.

Les tableaux doivent être accrochés un peu à l'écart du mur, pas ou peu inclinés et sur quatre pattes de scellement en bon état : deux en haut sur les côtés du cadre et deux en bas en forme de L couché pour éviter un glissement vers l'avant. Des tableaux opaques ou déchirés sont parfois mis au rebut et finissent par se détruire complètement alors que l'intervention d'un restaurateur aurait pu leur rendre leur lisibilité de façon spectaculaire.

En cas d'infestation des cadres et des châssis par des insectes xylophages (qui se nourrissent du bois), faites appel à un restaurateur dont le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art pourra vous fournir les coordonnées. Dans tous les cas, prévenez immédiatement le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art. Pour éviter la propagation de l'infestation, ne déplacez pas l'objet concerné sans son accord.

Quand vous organisez une opération de nettoyage de l'église, évitez de dépoussiérer une œuvre d'art peinte, même si cette intervention vous paraît anodine : des dégâts irréversibles peuvent survenir en un instant si les couleurs ne sont pas parfaitement adhérentes, ce qui est courant mais peu visible.

Quelques remarques complémentaires

Il convient dans tous les cas d'être vigilant et méticuleux, de responsabiliser les personnes concernées, d'être régulier dans l'entretien et la surveillance (une vérification annuelle des lieux, des meubles et des objets est un minimum).

Le Conservatoire du patrimoine religieux, quand il sera ouvert, devra prendre en charge la conservation et la restauration de certaines peintures et certains cadres. Dans l'immédiat, les meilleurs lieux de conservation restent toujours les sacristies ou des lieux répondant aux conditions de sécurité et de rangement définies plus haut.

La vente des tableaux peints est une décision grave qui ne peut pas être prise à la légère. Ils ont en effet une valeur liturgique, patrimoniale et artistique. Leur vente ou leur prêt doivent être soumis à une réflexion qui dépasse le cadre strictement paroissial. Dans tous les cas, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.